

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021




Saint-Priest
en Jarez

Rappel réglementaire

(article L 2312-1 et suivants et D 2312-3 du CGCT)

- Le **Débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.
- Le **DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale.

Article D2312-3

Le rapport prévu à l'article_L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1° , 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Orientations budgétaires

Compte tenu de la situation financière contraintes et des nouvelles charges dues à la pandémie, le budget 2021 sera établi sur les hypothèses d'évolution suivantes :

- Évolution des dépenses de fonctionnement : mini 0% - max 1,2%
- Évolution des recettes de fonctionnement : mini 0% - max 1,2%
- Évolution des dépenses et recettes d'investissement : 0%
- Concours financiers de l'Etat : perte totale de DGF, stabilité des autres recettes
- Évolution de la fiscalité: revalorisation forfaitaire des bases certainement limitée
- Évolution de la tarification : voir tarifs votés en décembre 2020
- Évolution des subventions : 0%
- Maintien de l'équilibre financier entre la commune et SEM

Contexte particulier du fait de la crise sanitaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire de l'épidémie de la COVID 19. Cette crise a eu d'importantes conséquences économiques et sociales sur l'année 2020, et elle aura des effets à court et moyen terme.

En 2020, l'État a pris des mesures pour soutenir les acteurs privés et publics (ordonnances et 4 lois de finances rectificatives).

Pour les collectivités :

- Avances en 2020 sur recettes fiscales et dotation pour préserver la trésorerie
- Possibilité d'étalement des charges liées au Covid sur plusieurs exercices
- Garantie de limitation des pertes de ressources.

Mais ce dernier dispositif qui devait garantir à près de 13 000 collectivités locales une compensation pour pertes de recettes fiscales et domaniales ne concernera finalement que 2 300 communes et une centaine d'EPCI, et ce, en raison du mode de calcul (moyenne lissée sur 3 ans diminuée du montant d'autres recettes fiscales).

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes rappelle que **l'intensité du choc de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales sera plus intense que prévue avec des niveaux d'épargne brute très en recul. Les impacts de la crise se feront sentir sur plusieurs exercices.**

Perspectives économiques 2021

Zone Euro

- En 2020, après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements de mars à mai, l'activité a fortement rebondi en été. Pour autant, l'activité demeure en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019. Les pays plus touristiques, dont la France, souffrent davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants comme l'Allemagne.
- Les mesures de restriction, progressivement réintroduites devraient à nouveau contracter l'activité, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements tentent de minimiser l'impact économique en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).
- Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes devait atténuer les effets de la 2^e vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. De son côté, le Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
- La chute de la croissance du PIB en zone euro est estimée à -8% en 2020, en espérant un rebond pour 2021.

France : L'économie à l'épreuve de la pandémie

- L'économie française a été durement touchée par la pandémie Covid 19. Les périodes de confinement des deux premiers trimestres ont fait fortement chuter le PIB. Et même si un rebond a été constaté à l'été, les nouvelles mesures de restriction ont à nouveau contracté l'économie. La baisse de la croissance française est estimée à - 10,3% en 2020, un rebond est espéré en 2021 mais soumis aux aléas sanitaires.
- Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Malgré le dispositif d'activité partielle, dont le coût est estimé à 31 milliards d'euros en 2020 (1,3% du PIB) et à 6,6 milliards en 2021, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% mi 2021 et atteindre 8% fin 2022.
- Pour atténuer l'impact économique et social, le gouvernement a accompagné le premier confinement de mesures pour soutenir les entreprises, les ménages et les secteurs les plus durement touchés pour un montant de 470 milliards €. En septembre, un plan de relance de 100 milliards a été lancé financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe, augmenté de 20 milliards pour faire face au deuxième confinement.

France : L'économie à l'épreuve de la pandémie

- Depuis le début de la pandémie, l'inflation a fortement baissé, passant de 1,5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette baisse est due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française, qui a atteint 0,5% en 2020 et demeurera à 0,6% en 2021.
- La demande des crédits de trésorerie, par le développement des Prêts Garantis par l'État, a atteint des niveaux records. Fin septembre, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards, principalement dans les secteurs en crise (hébergement et restauration, service aux entreprises, transport).
- Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une dette publique à 116,2% du PIB, dont les effets seront heureusement atténués par des taux d'intérêts qui devraient rester extrêmement bas.

- Le département de la Loire et Saint Etienne Métropole ont arrêté les modalités des transferts de compétences depuis le 1 juillet 2020. Le budget principal prend en compte ces transferts pour une année pleine.
- Pour faire face à la crise COVID, SEM a souhaité s'engager dans un plan de relance métropolitain en soutien à l'économie du territoire, qui viendra en complément (et non en substitution) du plan de relance annoncé par l'état. L'enjeu va consister à ce que les fonds « ruissellent » rapidement dans les collectivités, actrices majeures de la commande publique.
- Parallèlement, SEM va s'engager dans un dialogue avec les organismes prêteurs afin de garantir l'accès aux prêts de toutes les communes du territoire dans les mêmes conditions que la Métropole (souvent préférentielles en raison des volumes traités).
- Dans ce contexte de 2021, aucune hausse de fiscalité n'interviendra. Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) restera inchangé dans l'attente du futur pacte financier à construire en 2021.

- La perte des recettes de fonctionnement est estimée à 4,2 M €, alors que les dépenses devraient augmenter de 5,8 M €. L'épargne nette devrait donc reculer de 26,9 M € en 2020 à 18,8 M € en 2021. L'objectif étant d'atteindre un niveau d'épargne nette minimum de 15 M €, indispensable au financement des investissements.
- Malgré ces difficultés, les dépenses d'investissement seront du même niveau que celles de 2020, et se décomposent en 25,5 M € de remboursement de capital de la dette et 90 M € en dépenses d'équipement.
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026 reste à finaliser. Les crédits 2021 ne concernent que des crédits de continuité d'opérations, de renouvellement de matériel, de gros investissements indispensables et des investissements récurrents.

St-Priest en Jarez 2021 : un budget compliqué par la crise sanitaire

Impact budgétaire de la COVID 19 au 1^{er} semestre 2020

Perte de recettes	98 139 €
Dépenses majorées	92 481 €
Dépenses minorées	-73 799 €
Coût global	116 821 €

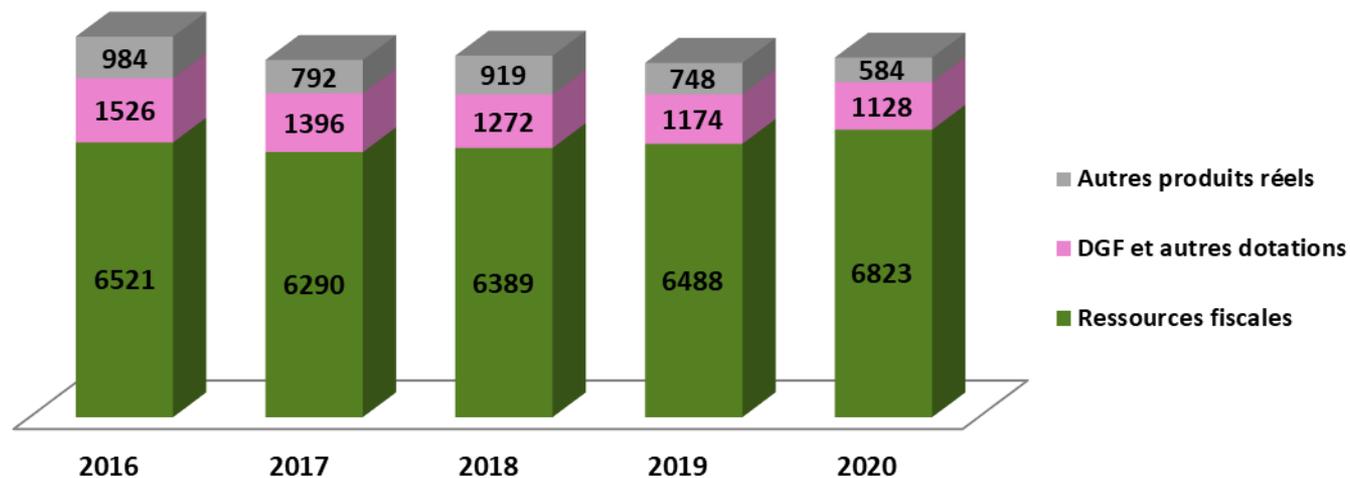
- Cette dépense non prévue annule la recette supplémentaire attendue par l'augmentation du taux de la taxe foncière.
- La poursuite d'une gestion maîtrisée menée depuis des années nous a permis en 2020 de continuer à contenir nos charges de fonctionnement, mesure indispensable en raison de la disparition totale de notre DGF.
- Un excédent 2020 à 1 674 000 €, en augmentation de 22,3 % par rapport à 2019.
- Une dette communale qui diminue encore sur l'exercice 2020 pour atteindre 6 025 000 €, soit en-dessous des 1 000 € par habitant.

Synthèse du fonctionnement

Hausse des recettes fiscales
Stabilité des dotations

Évolution et structure des recettes

EN MILLIERS
D'EUROS



TOTAL

9 031

8 478

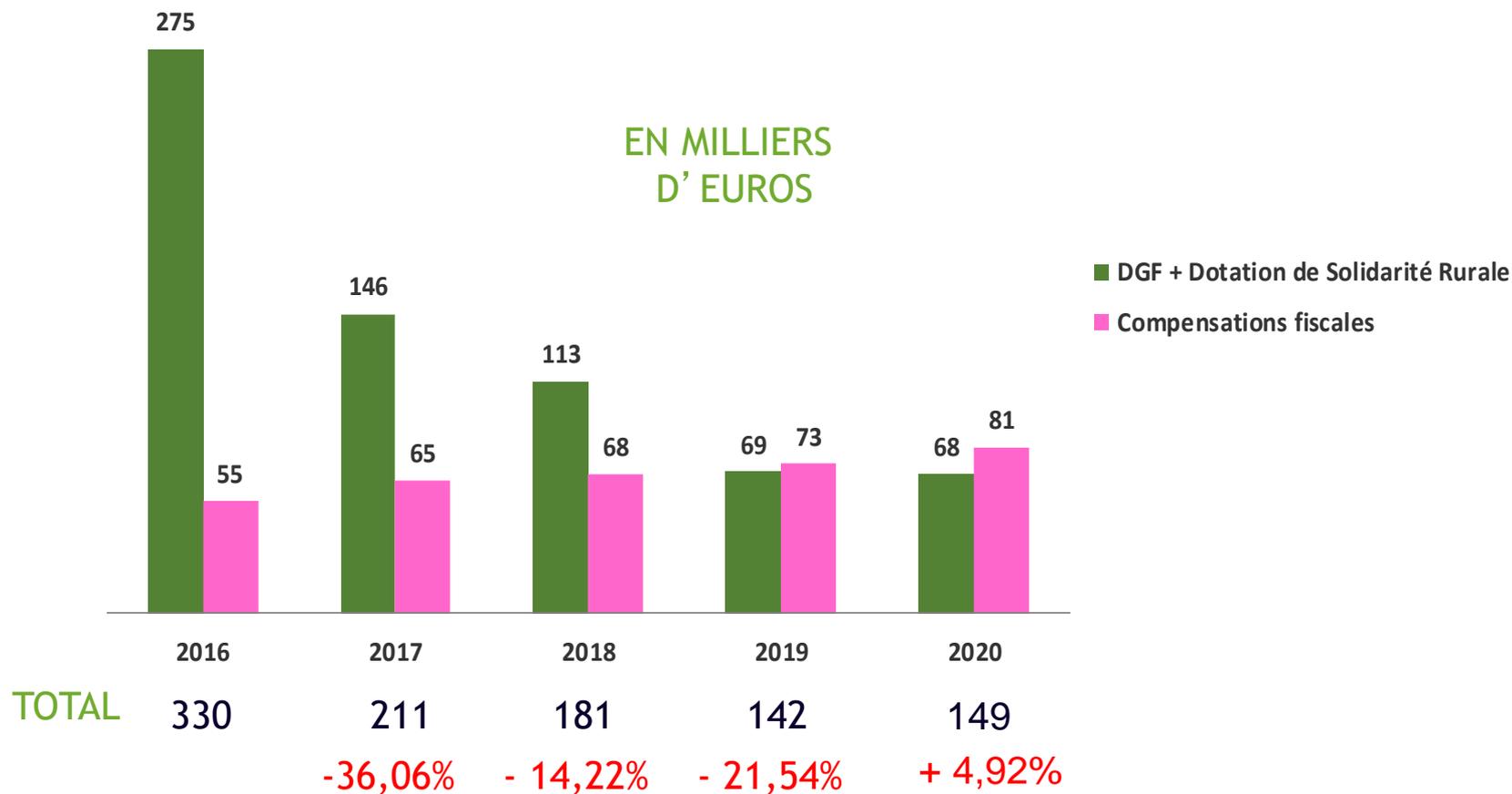
8 580

8 410

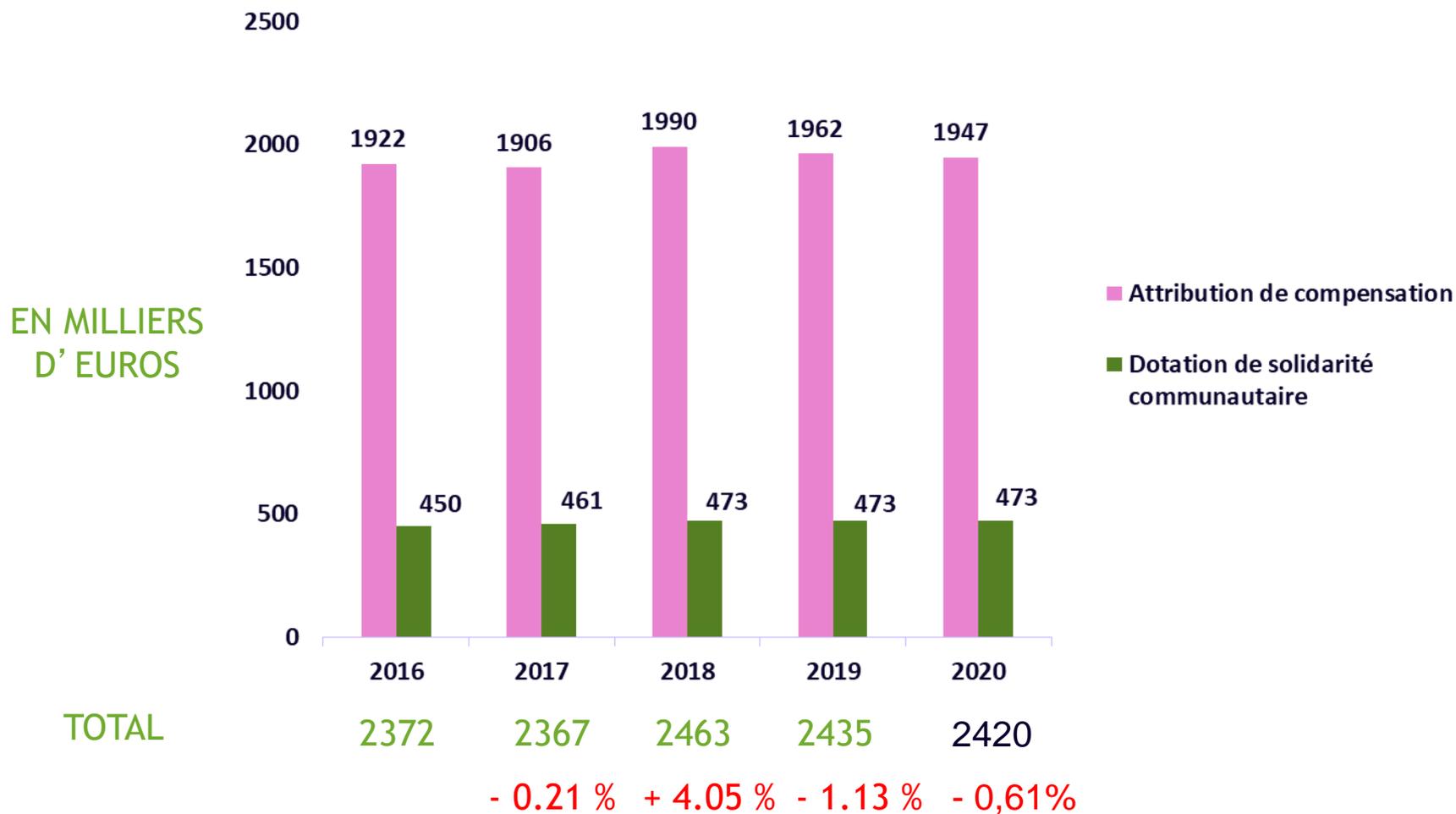
8 523

- 6,13 % + 1.2 % - 1,98 % + 1.34%

Les concours financiers de l'État



Les concours financiers de S.E.M.



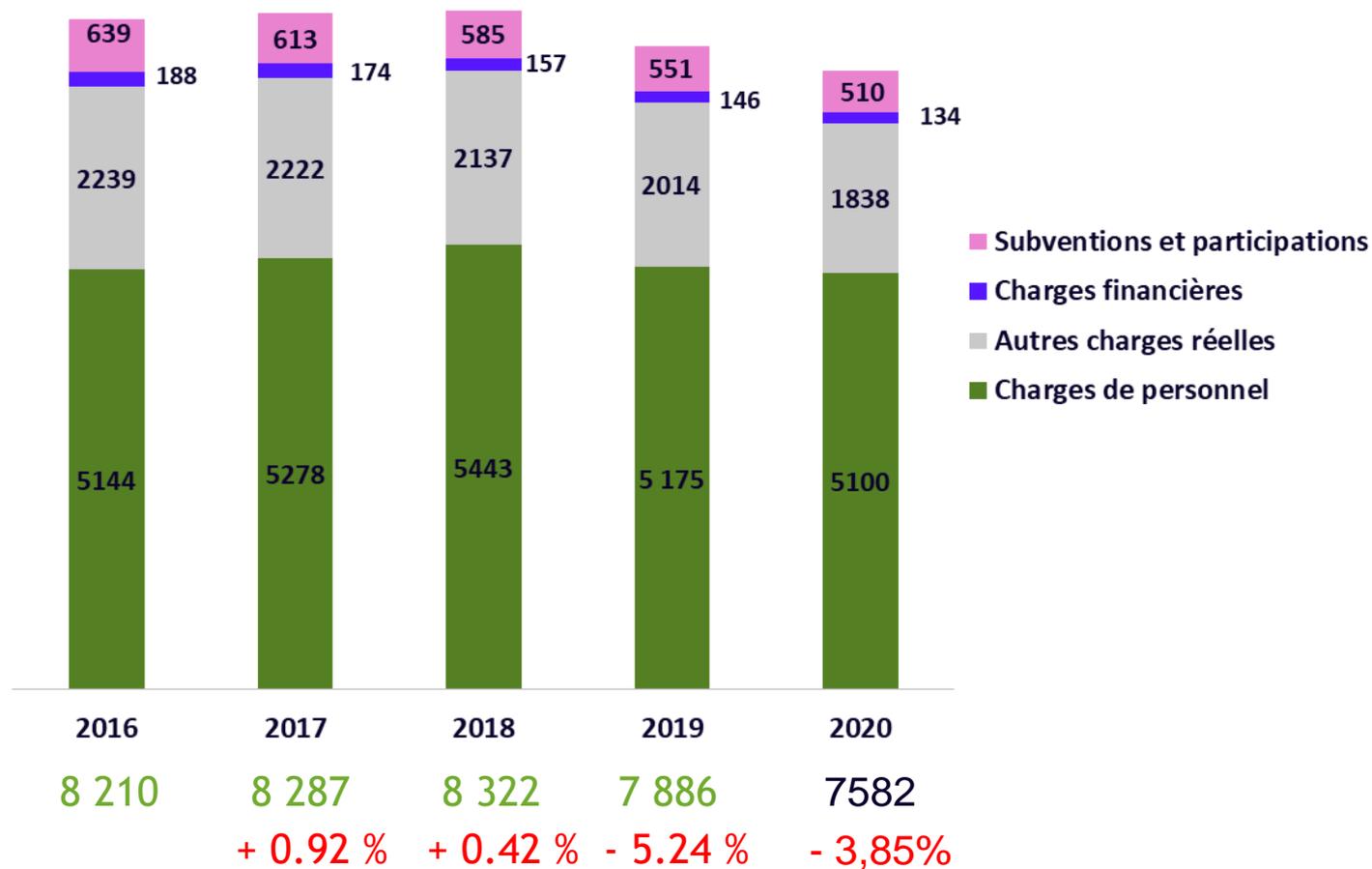
Recettes de fonctionnement

- Les recettes ont augmenté en 2020 : + 1,34 %
- Les recettes fiscales locales progressent de 5,15 %
- L'impact de la hausse de la fiscalité a été atténué par la baisse des recettes due aux confinements.
- La réforme de la taxe d'habitation nous permettrait de conserver nos produits à l'euro près au moins jusqu'en 2023.
- La disparition quasi-complète des dotations d'État sans espoir de retour nous obligera à rechercher de nouvelles recettes.

Une baisse des charges de fonctionnement

Évolution et structure des charges

EN MILLIERS
D'EUROS



TOTAL

Charges de fonctionnement

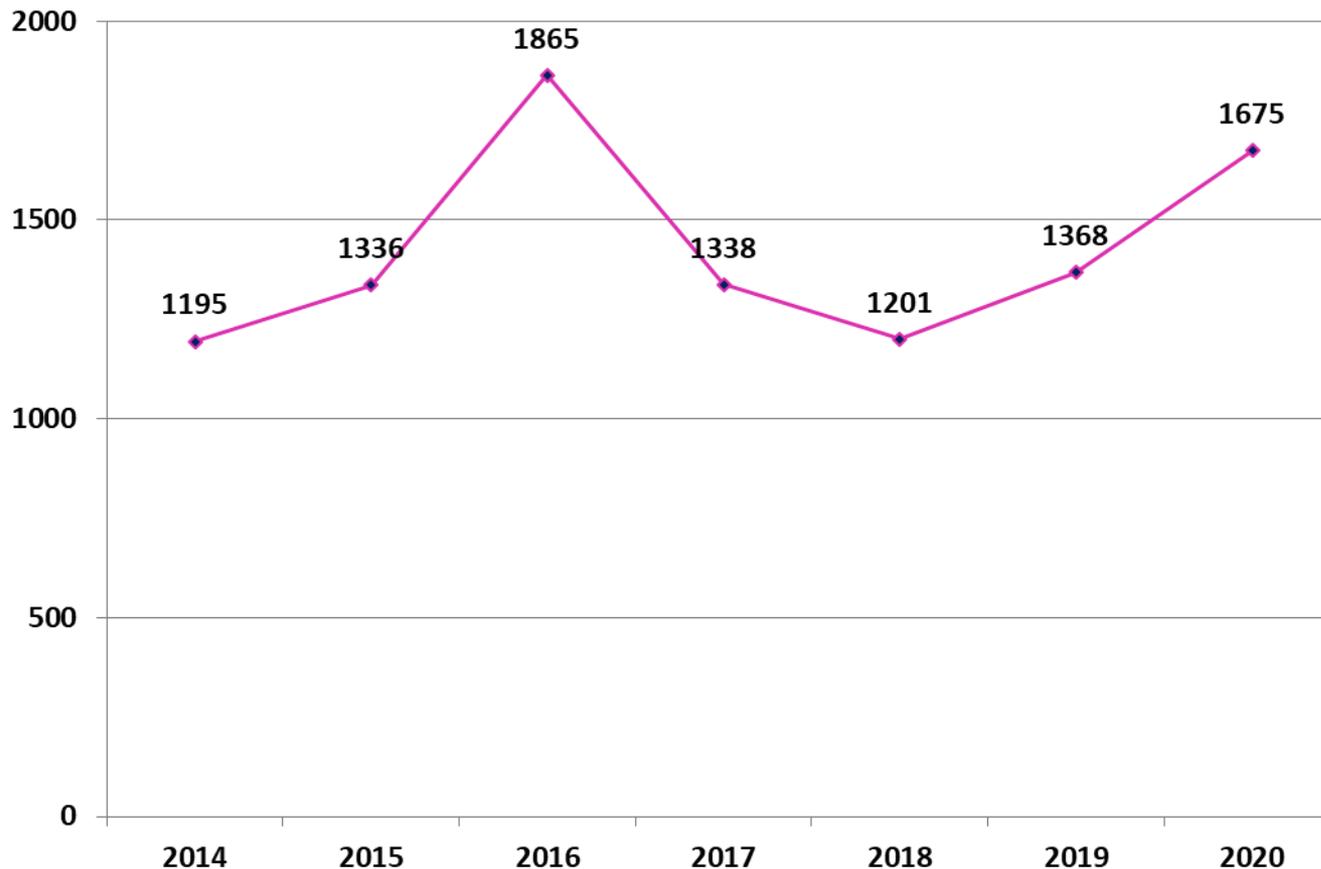
- Les charges de fonctionnement ont connu une baisse de 3,84%, et ce pour la deuxième année consécutive.
- Des efforts importants ont encore été réalisés par les services qui ont superbement géré les budgets à leur disposition.
- Les charges de personnel ont connu une baisse de 1,42%, qui s'explique en grande partie par l'impact des mesures Covid sur les agents horaires.

Excédent budgétaire

Un excédent de 1 674 000 €, meilleur chiffre depuis 13 ans si on neutralise l'exercice 2016 qui avait enregistré des recettes exceptionnelles importantes.

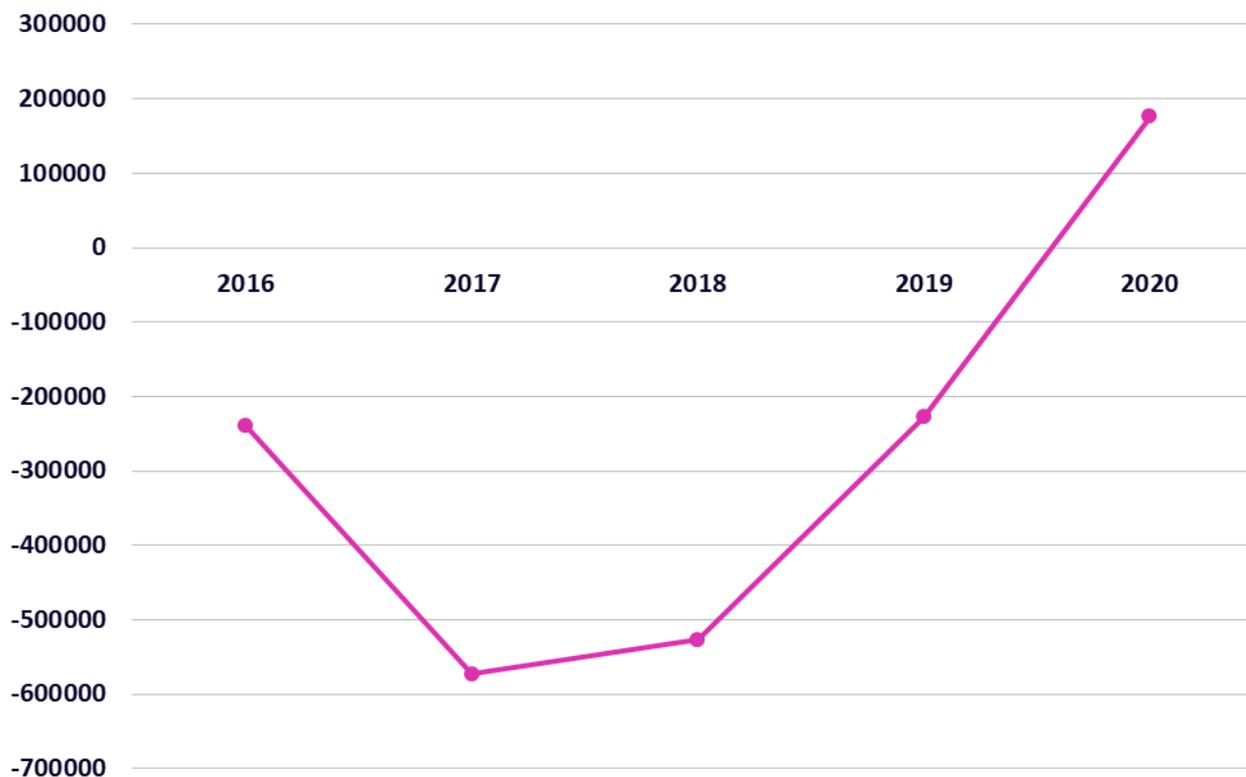
Évolution des excédents de fonctionnement

En K euros



Évolution de la Capacité d'Autofinancement

En euros



Pour mémoire : en 17 ans, la CAF n'a été positive qu'en 2012 (124 000€)

Contrôle drastique
des dépenses d'investissement

Maîtrise de la dette

Investissements 2021

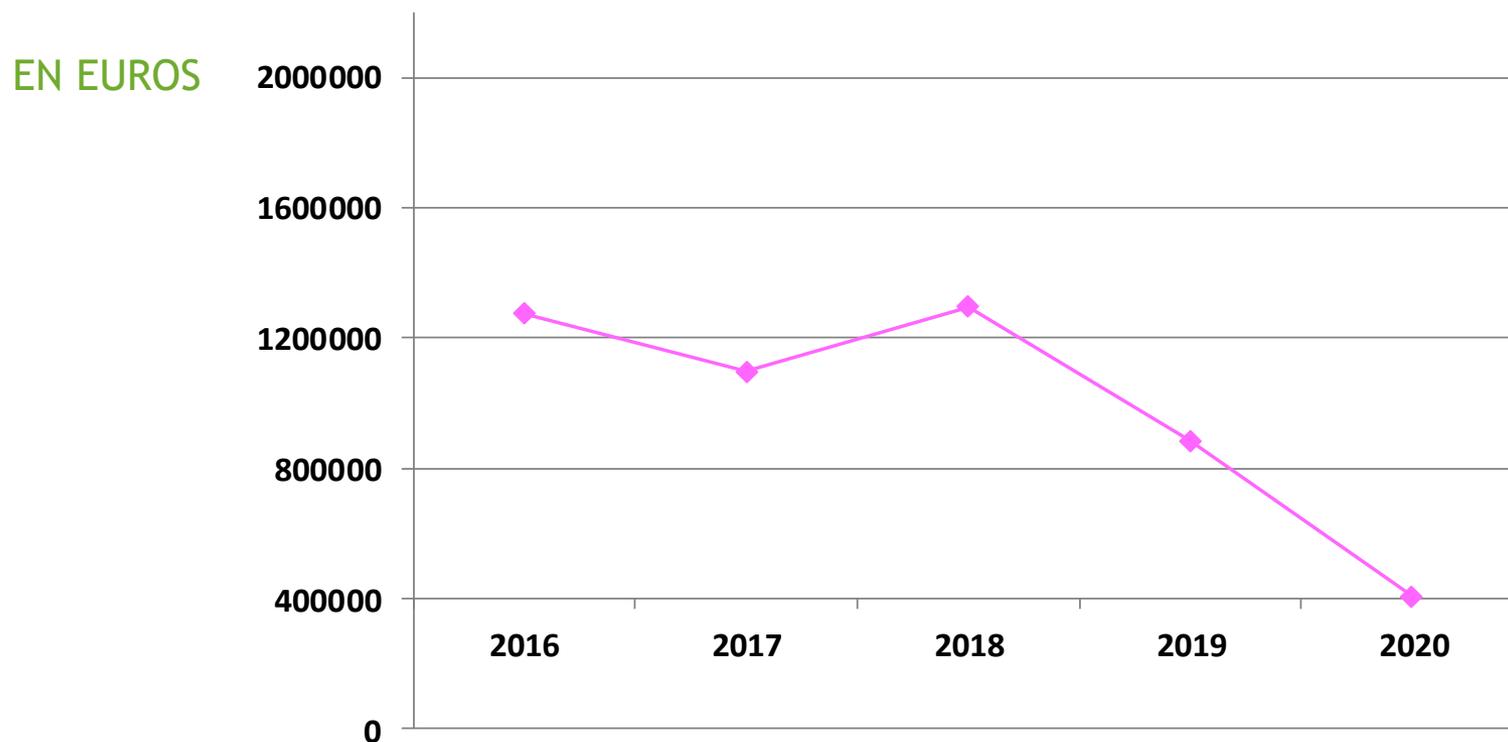
- La reconstitution insuffisante de nos marges d'autofinancement ne nous permet pas de prévoir de grands projets en 2021.
- Recours à de nouvelles solutions comme une mutualisation intercommunale : achat de la balayeuse avec la commune de Villars (Économie de 100 000€).
- Un budget limité aux investissements prioritaires :
 - ✓ voirie avec le budget SEM : rues Marthourey, de la Piot, impasse de la Bargette ...
 - ✓ éclairage public
 - ✓ finalisation des travaux de l'ÉMA en régie
 - ✓ plafond du NEC
- Une recherche systématique en amont de subventions.

Investissements 2021

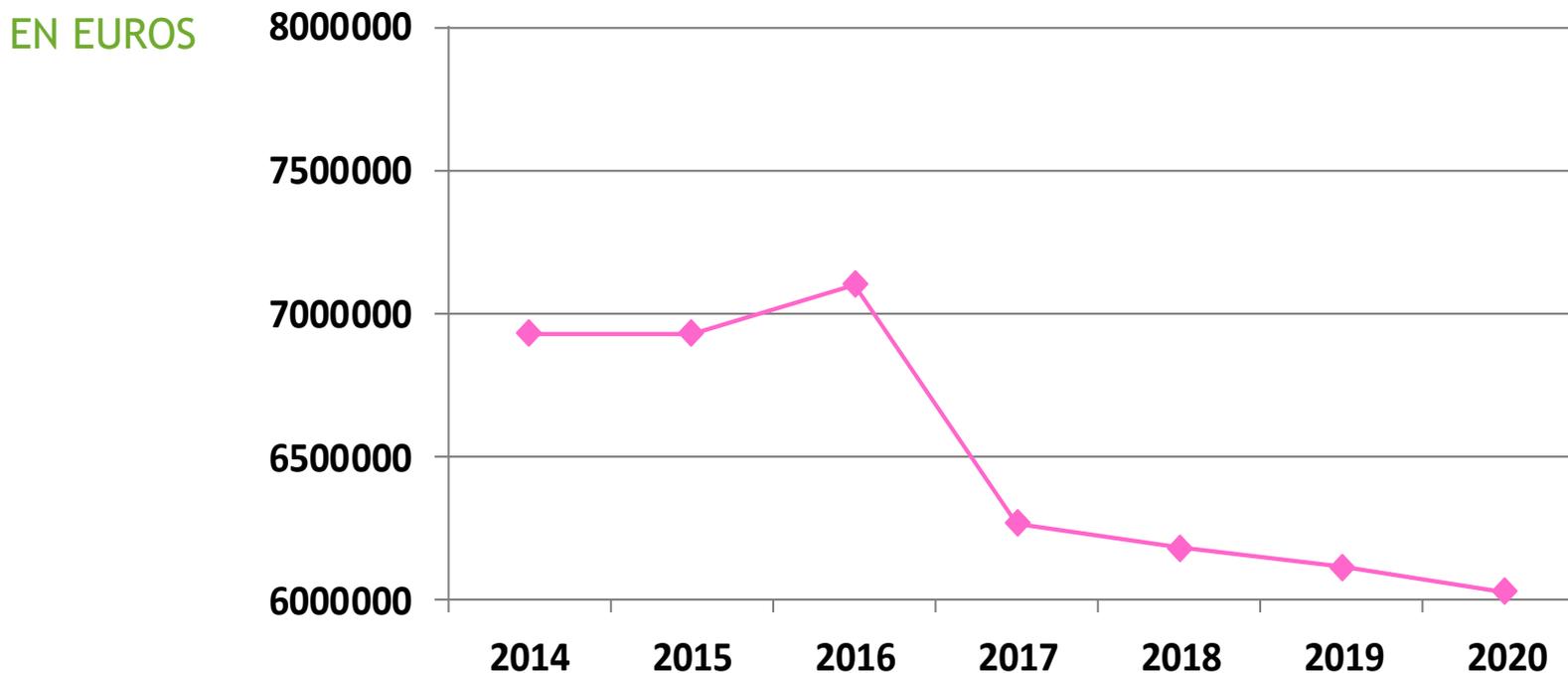
- L'encours de la dette a baissé en 2020 de 2,50%, pour atteindre 6 025 012 €.
- L'objectif de 1 000€ / habitant a été atteint, mais il doit encore être revu à la baisse.
- Notre recours à l'emprunt en 2021 sera limité, conformément à notre engagement de campagne et en raison de difficultés avec nos partenaires financiers.
- L'emprunt 2021 pour financer nos investissements sera au maximum de 500 000€.
- Prudence nécessaire pour atteindre une situation financière satisfaisante et stable.

Synthèse de l'investissement

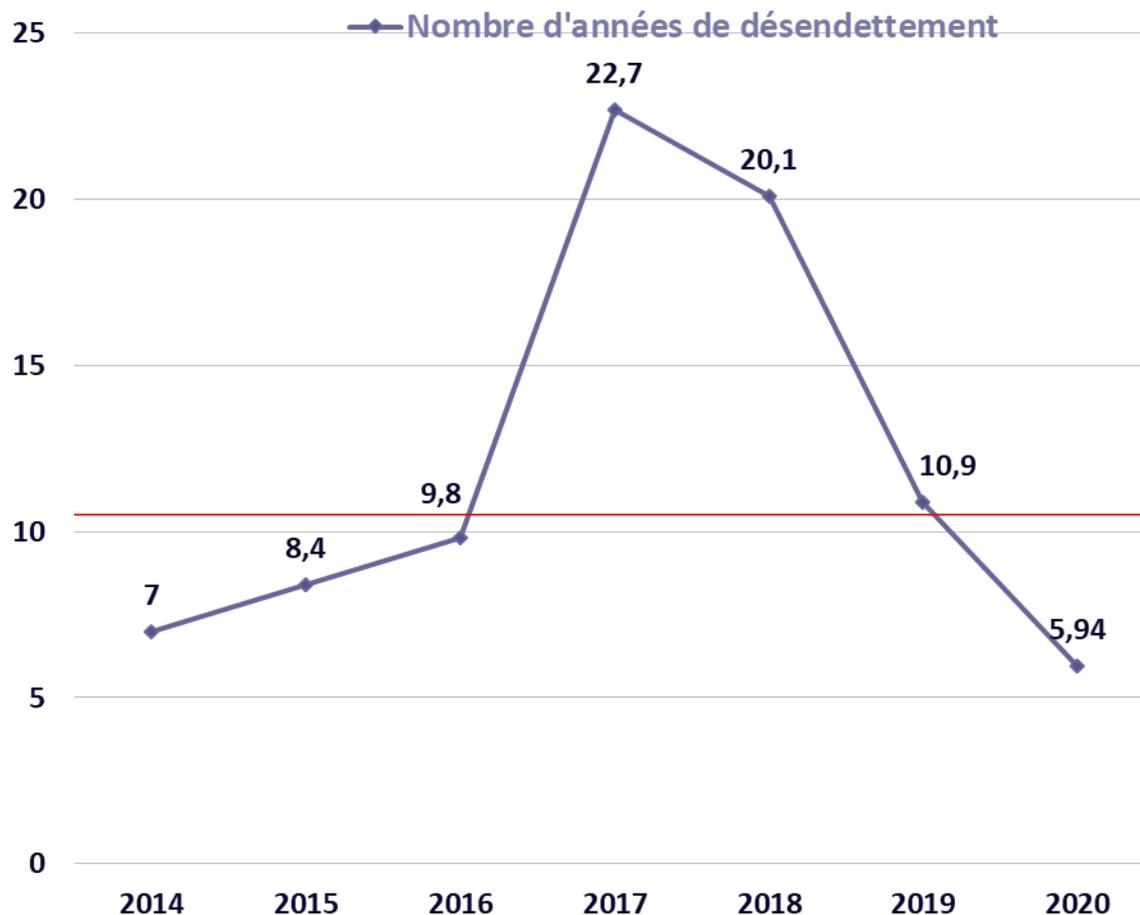
Évolution des dépenses d'équipement



Évolution de la dette = inflexion de la courbe Objectif atteint de 1 000 € par habitant



Capacité de désendettement



Seuil de
vigilance